

LA FILIERE CAPRINE

● Principaux critères laitiers caprins Charentes-Poitou

■ Stagnation de la collecte

La collecte 2008 pour le bassin laitier Charentes-Poitou enregistre un maintien de la collecte à + 0.16 % pour atteindre 236 413 650 litres. Cette situation s'explique en partie par une mauvaise qualité des fourrages et dans certains élevages, par une baisse de la productivité par chèvre.

- 1997 : + 2.6 %	- 2001 : + 5.5 %	- 2005 : + 4.5 %
- 1998 : - 1.6 %	- 2002 : + 8.3 %	- 2006 : + 1.4 %
- 1999 : + 0.7 %	- 2003 : + 8.9 %	- 2007 : - 0.37 %
- 2000 : + 0.2 %	- 2004 : + 2.0 %	2008 : + 0.16 %

Notons que depuis 2004, les évolutions de collecte sont très modérées.

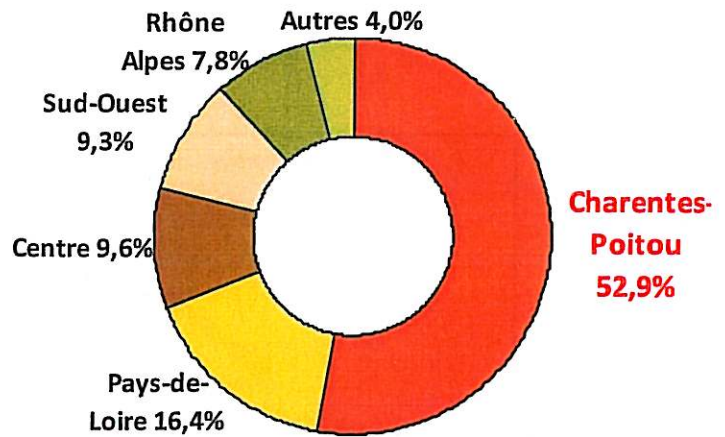
Pour les quatre premiers mois de 2009, la collecte est en progression de 2.82 % par rapport à 2008.

➔ *Les statistiques de l'Office de l'Élevage (France AgriMer) nous indiquent que les autres régions productrices de lait de chèvre enregistrent des évolutions contrastées.*

REGIONS	BASSIN LAITIER CHARENTES POITOU	PAYS DE LOIRE	CENTRE	SUD OUEST	RHONE ALPES	AUTRES	FRANCE
Collecte <i>(milliers de litres)</i>	236 410	72 020	42 400	40 970	34 400	17 700	443 900
% Evolution <i>(2008/2007)</i>	+ 0.16 %	+ 3.8 %	- 0.6 %	+ 5.2 %	- 3.6%	+ 1 %	+ 0.4 %

➔ Répartition de la collecte par région :

Charentes-Poitou	52.9 %
Pays-de-Loire	16.4 %
Centre	9.6 %
Sud-Ouest	9.3 %
Rhône-Alpes	7.8 %
Autres	4.0 %



- De cette répartition, on peut en déduire que près de 80 % du lait de chèvre français sont transformés dans les entreprises du bassin laitier Charentes-Poitou avec l'apport de la collecte des régions Pays-de-Loire et Sud-Ouest.
- La productivité par exploitation (site de collecte) est en constante progression : 171 190 litres en 2008 soit + 3.70 % par rapport à 2007. En 5 ans, la productivité par exploitation est passée de 132 400 litres à 171 190 litres, soit 30 % !
- Taux butyreux moyen régional pour l'année 2008 : 38.14 gr/l contre 38.21 gr/l en 2007 (- 0.07 gr/l)
- Taux protéique moyen régional en 2008 : 33.31 gr/l contre 33.23 gr/l en 2007 (+ 0.08 gr/l)
- Le pourcentage de lait classé en qualité R « germes » est de 94.78 %, 2.45 % en A, 1.29 % en B et 1.48 % en C contre respectivement 93.69 % en R, 3.22 % en A, 1.46 % en B et 1.62 % en C en 2007.

Moyenne arithmétique des germes : 29 000 contre 33 000 en 2007.

- Le pourcentage de lait classé en qualité R "cellules" est de 22.58 %, 10.30 % en A, 14.43 % en B, 24.04 % en C et 28.65 % en D contre respectivement 28 % en R, 10 % en A, 13.20 % en B, 21.58 % en C et 27.22 % en D en 2007.

Moyenne arithmétique des cellules : 1 824 000 contre 1 767 000 en 2007.

- ➔ ■ Le prix moyen du litre de lait de chèvre payé par les coopératives (références 33 g de MG et 28 g de MP) a été de 0,542 €/litre contre 0,476 €/litre en 2007 soit + 13.85 %. (Prix moyen payé à la MG et MP réelles, TPC, TQC : 0.606 €/litre contre 0.538 €/litre en 2007).

- ➔ ■ Au niveau national, les fabrications de produits laitiers caprins ont progressé de 1.7 % par rapport à 2007 pour atteindre 91 175 tonnes grâce toujours à une demande soutenue au niveau des bûches à la pièce et des fromages à la coupe.

La répartition des fabrications, par grandes catégories de produits, reste constante :

■ Fromages affinés :	79.50 %
■ Fromages frais :	16.70 %
■ Fromages mi-chèvre et lait de mélange :	3.80 %

**REPARTITION DES FABRICATIONS EN 2008
(France)**

FABRICATIONS (Tonnes)	Année 2008	Evolution 2008/2007
Fromages	91 175 T	+ 1.7 %
1- Fromages frais	15 231 T	+ 2.7 %
2- Fromages affinés pur chèvre	72 486 T	+ 1.7 %
<i>Bûche à la pièce</i>	<i>37 105 T</i>	<i>+ 3.4 %</i>
<i>Bûche à la coupe</i>	<i>11 135 T</i>	<i>+ 6.2 %</i>
<i>Chèvre boîte</i>	<i>3 175 T</i>	<i>+ 6.2%</i>
<i>Crottin</i>	<i>4 419 T</i>	<i>- 0.1 %</i>
<i>Pyramide</i>	<i>372 T</i>	<i>- 6.5 %</i>
<i>Divers</i>	<i>10 647 T</i>	<i>- 6.5 %</i>
3- Fromages mi- chèvre et au lait de mélange	3 548 T	- 2.1 %

- ➔ ■ *Les importations (lait concentré, lait liquide) avec un volume de 104 330 000 litres d'équivalent lait ont progressé de 0.1 % par rapport à 2007. Les importations se sont donc stabilisées au niveau de 2007. Elles représentant néanmoins 23 % de la collecte nationale. (Origine des importations : Espagne 80 %, Pays-Bas : 20 %).*
- ➔ ■ *La consommation de fromages de chèvre par les ménages en 2008 enregistre une croissance de + 1.9 %, score très satisfaisant comparé à celui de l'ensemble des fromages français avec - 0.5 %. Le marché français absorbe 85 % des fabrications : ce sont les achats des ménages qui sont le principal débouché des volumes commercialisés tandis que l'industrie agroalimentaire et la restauration hors foyer n'en représentent que 15 %. Ces deux derniers segments se sont montrés peu dynamiques en 2008 !*
- ➔ ■ *L'export représente 15 % des fabrications. Mais en 2008, les marchés ont été plus tendus, notamment en Allemagne et au Royaume-Uni, pourtant très prometteurs ces dernières années.*
- ➔ ■ *Globalement, la consommation française de fromages de chèvre qui a quadruplé en 20 ans, ralentit ces dernières années. On observe un fléchissement dans les ventes en fin d'année 2008 et surtout début 2009, ce qui laisse planer quelques incertitudes en 2009 !*

Pour faire face à ce contexte, nos coopératives ont réussi à préserver une partie de la valorisation des produits en cours des négociations commerciales avec la distribution et ont ainsi pu revaloriser au mieux le prix du lait payé aux sociétaires.

● Les chantiers de l'Interprofession

- ➔ ■ Dans le cadre de l'ANICAP, les professionnels ont pris la décision en 2008 de **mettre en place un PLAN DE PERENNISATION POUR LA FILIERE CAPRINE** « Bien vivre du lait de chèvre » après avoir constaté le niveau inquiétant atteint par les importations et la nécessité de redynamiser la production laitière sur le territoire national.

Ce plan destiné aux candidats à l'installation, aux éleveurs en place qui souhaitent améliorer leurs revenus, et aux techniciens qui les conseillent, s'articule autour de 3 volets :

a- Indicateurs technico-économiques :

L'ANICAP a travaillé à l'élaboration d'une grille de diagnostic qui a été définitivement validée en mars 2009.

L'objectif est d'utiliser cet outil dans chaque région caprine dans le cadre d'un important dispositif d'appui technique. L'un des objectifs de ce déploiement consiste à approcher des éleveurs qui ne bénéficient pour l'instant pas ou peu de suivi technique.

b- Installation - Transmission et Formation :

Au niveau de l'Interprofession régionale, un animateur caprin a été recruté pour aider les éleveurs intéressés par la filière caprine.

L'ANICAP a pris des contacts avec les centres de formation pour leur faire part de son plan et de les inviter à **relayer le message vers les jeunes pour faire connaître la production de chèvre de façon attractive mais réaliste.**

c- Communication :

Le dispositif technico-économique s'inscrit dans le moyen terme. Il sera accompagné d'une communication sur le métier d'éleveur de chèvres et sur la transmission des exploitations à destination des repreneurs et des cédants potentiels. Bien entendu, l'interprofession régionale BRILAC est maître d'œuvre régional pour la mise en place de plans.

- ➔ ■ **La promotion collective reste l'une des missions phare de l'interprofession nationale sur le territoire national et au Royaume-Uni et privilégiant l'axe culinaire (création de recettes de desserts au fromage de chèvre).**

- ➔ ■ **L'interprofession régionale poursuit l'action engagée depuis deux années pour développer l'identification territoriale des fromages de chèvre et les signes de qualité afin de mieux valoriser nos savoir-faire régionaux.**

▪ **Pour le chèvre boîte, l'IGP est toujours envisagée à terme, néanmoins des travaux sont effectués actuellement avec l'IRQUA Poitou-Charentes pouvant déboucher dans un premier temps sur une identification régionale telle « signé Poitou-Charentes ».**

▪ **Quant au Mothais sur feuille, la procédure de reconnaissance en AOC se poursuit avec l'INAO. A ce jour, le cahier des charges est accepté par les principaux intervenants du Syndicat de défense.**

Ces différentes démarches renforcent l'image de nos produits caprins issus du terroir Charentes-Poitou dans le but de mieux les valoriser tant au niveau des producteurs que des entreprises.

CONCLUSION

La volatilité des marchés est nouvelle pour le secteur laitier européen qui connaissait depuis 1968, début de l'OCM Lait, une stabilité des prix grâce à la régulation européenne des marchés. Les instruments de cette politique étaient l'intervention beurre et poudre, les restitutions export, les droits à l'importation et les aides à l'écoulement. Cette régulation des marchés a d'ailleurs été renforcée en 1984 avec la mise en place des quotas laitiers.

Depuis 2005, dans le cadre du démantèlement de la PAC, les outils de gestion du secteur laitier ont progressivement été supprimés et l'on voit aujourd'hui les conséquences de cette politique, les prix étant devenus sensibles aux à-coups des marchés de plus en plus libéralisés.

Cette volatilité des marchés, que les prix soient très élevés comme en 2007 ou très bas comme en 2008-2009, engendre des effets destructeurs alternativement pour la demande et pour l'offre de lait. Il est donc urgent que les responsables politiques nationaux et européens se préoccupent de cette situation explosive à cause des conséquences sur les consommateurs avec l'inflation des prix des produits alimentaires, ou sur les producteurs quand les prix du lait payés à nos sociétaires ne couvrent plus les coûts de production.

Les producteurs comme les transformateurs ont besoin d'un cadre stable pour mener à bien leurs investissements sources d'avenir de la filière. La contractualisation des volumes et des prix est peut être un passage obligé mais sa mise en œuvre demande beaucoup de précautions ! Le rôle de la grande distribution reste déterminant dans l'équilibre du marché car la valorisation des PGC permet à notre secteur de limiter la baisse du prix du lait mais la pression exercée par la distribution a encore été renforcée par la dernière Loi de Modernisation de l'Economie.

N'oublions pas qu'en période de crise, c'est la commercialisation des produits qui détermine la valeur ajoutée de l'ensemble de la filière.

Cette crise économique qui affecte les résultats de nos coopératives et de nos associés coopérateurs doit renforcer notre système coopératif et donner aux décideurs plus d'esprit de compétition et la recherche d'initiatives novatrices indispensables pour la pérennité de nos structures. Il nous faut également concilier ces réalités avec la nécessaire efficacité économique tout en préparant un avenir pour l'ensemble de nos associés coopérateurs.

Dans ce contexte, les coopératives laitières sont encore les mieux placées pour relever le défi d'une agriculture d'ouverture et de conquête dans le cadre d'une économie de marché régulière et d'une organisation des échanges.

*Rappelons que le **Conseil d'Administration de l'Association Centrale**, sous l'impulsion de son **Président**, a fait ces dernières années, **un travail important en menant des réflexions et des propositions** qui, relayées au niveau national par notre **Fédération de Coopératives Laitières**, ont contribué au devenir de notre bassin laitier.*

Aujourd'hui, par l'Association Centrale des Laiteries, nous avons plus que jamais les moyens de nous faire entendre et surtout nous faire comprendre à condition que l'unité de la coopération laitière Charentes-Poitou soit une réalité.

